

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

OBJET : Plan pauvreté : conventions relatives à l'expérimentation d'un accompagnement individualisé des bénéficiaires du RSA entre le Département des Bouches-du-Rhône et les associations Air le fil d'Ariane, Programme d'orientation et d'insertion sociale (PROTIS) et Centre de culture ouvrière (CCO).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer un financement global de 403 023 € pour l'expérimentation d'un accompagnement individualisé conduite par les trois associations Air le fil d'Ariane pour un montant de 107 000 € Centre de culture ouvrière (CCO) pour un montant 189 421 € et le Programme d'orientation et d'insertion sociale (PROTIS) pour 106 602 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions annexées au présent rapport.

Cette dépense d'un coût total de 403 023 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée